

Bureau syndical du
8 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-04-019
Demande de subvention pour la finalisation du réseau
de collecte des textiles usagés—
Délibération modificative

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux avril par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier, Président de séance Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	8	8	
Présents : POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Jean-Pierre, BRUZI Benoît et MARCHETTI François-Marie.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 26/04/2021 et de la publication de l'acte le: 26/04/2021			
			 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210408-2021-04-019-DE
 Date de télétransmission : 26/04/2021
 Date de réception préfecture : 26/04/2021

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose,

Les élus du SYVADEC ont réaffirmé fin 2020 leur volonté de voir le syndicat gérer la filière Textiles sur leurs territoires, ce dernier ayant acquis une solide expérience dans ce domaine depuis 2011. Le Bureau syndical a ainsi approuvé la demande de financement pour la finalisation du réseau de collectes des textiles usagés.

Ce projet technique validé fin 2020, évalué à 180.000 € était lié à l'acquisition de bornes en propre. Ce projet a évolué selon d'autres modalités et d'autres volumes et il est nécessaire de modifier le contenu de la délibération liée à la demande de cofinancement.

Par le biais du partenariat efficient que le SYVADEC a su mettre en place avec son repreneur GEBETEX, le parc de conteneurs va être multiplié par deux d'ici 2023 par la mise à disposition de bornes par ce dernier afin de capter plus de 2 000 tonnes de TLC par an.

Afin de permettre le succès de ce projet ambitieux, il convient de prévoir :

- Une mise à jour de la signalétique sur l'ensemble du parc de bornes à la suite à l'évolution des consignes de tri nationales. Il s'agira de retirer le marquage actuel pour le remplacer par un visuel actualisé et homogénéisé par rapport aux supports présents sur les autres flux de tri.

-Le matériel nécessaire à l'organisation d'un point de rupture de charge des textiles dans la zone de l'extrême sud, afin de permettre le départ direct des remorques vers les centres de tri depuis ce point.

Le budget prévisionnel revu pour cette opération est de 75 000 € HT.

Le cofinancement attendu est de 70% soit 52.500 € ou à défaut le meilleur taux possible et le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir abroger la délibération 2020-12-094, approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Vu la délibération n° 2020-12-094 du 16 décembre 2020 approuvant la demande d'aide initiale pour la densification du réseau de bornes textile-phase finale

Considérant la mise à disposition de bornes par le repreneur permettant d'améliorer les objectifs d'implantation et de collecte de textiles

Considérant la nécessité d'actualiser la signalétique et le matériel nécessaire à l'organisation de rupture de charge de textiles

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président

Accusé de réception en préfecture 2B-200009827-20210408-2021-04-019-DE Date de télétransmission : 26/04/2021 Date de réception préfecture : 26/04/2021

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Abroge la délibération 2020-12-094 portant approbation de la demande d'aide initiale
- Approuve le nouveau plan de financement proposé
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président,
Le Vice président



Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210408-2021-04-019-DE
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021